

LA FEUILLE PEYRACHONNE

Juillet 2020

EDITO DU MAIRE

Chères Peyrachonnes, chers Peyrachons,

Le 15 mars dernier, à la majorité, vous avez apporté vos suffrages à la liste « Du dynamisme, du collectif pour Peyrat » que j'avais l'honneur de conduire et j'en suis très touchée. Puis, l'épidémie du virus Covid19, nous a contraints au confinement et au report de l'installation du conseil municipal.

La première réunion de la nouvelle équipe municipale s'est déroulée le samedi 23 mai et c'est avec beaucoup d'émotion et de fierté que je me m'adresse à vous pour la première fois dans ma fonction de maire. Avec mon équipe, nous mesurons pleinement à la fois l'honneur qui nous est fait mais également la responsabilité et la tâche qui nous attendent.

Durant la campagne électorale, nous avons construit notre projet sur des valeurs où démocratie, solidarité, proximité en étaient les principales lignes de force. Un projet qui s'inscrit également dans une démarche de dialogue et de construction collective. C'est dans cet état d'esprit que nous concevrons l'action communale, elle ne résultera pas uniquement du Maire mais du conseil municipal dans son ensemble. Nous resterons fidèles à nos engagements et au service de tous, dans la concertation, la transparence et avec une exigence d'efficacité.

Comme nous l'avions indiqué, la communication est un élément essentiel de l'action publique et s'inscrit dans notre programme. Une note d'information vous rendra compte régulièrement de l'actualité communale. Je vous propose de la découvrir dès maintenant avec « la feuille Peyrachonne de juillet 2020 »

Dès notre prise de fonction, nous avons souhaité créer quatre commissions et trois comités au sein du conseil municipal. Ils seront chargés de dynamiser et guider l'action communale. Un comité étant ouvert, nous y avons légitimement associé les trois candidats non élus de notre liste. Nous reviendrons vers vous très prochainement pour la mise en place de comités de quartiers, qui seront les relais privilégiés entre les habitants et la municipalité.

Très rapidement, nous nous sommes chargés de deux dossiers en priorité : la réouverture de l'école et les travaux de voirie en cours.

Sur le plan scolaire, nous avons été soumis à des obligations des plus changeantes et des contraintes accentuées par l'absence de trois enseignants. En étroite collaboration avec l'équipe éducative, nous avons mis tout en œuvre pour assurer un accueil des enfants dans les meilleures conditions et dans le respect des protocoles sanitaires.

Au niveau de la voirie, il nous reste à finaliser quelques travaux comme la signalétique le long du cheminement piétonnier sur la route de Beaujour RD49A, sur la place Saint Maixent et dans le lotissement des Bruyères. Quant au projet, route des Champorées, il sera repensé pour une solution plus efficace sur la réduction de vitesse sur cette voie.

De nombreux chantiers nous attendent, l'équipe municipale et moi-même sommes mobilisées pour les mener à bien, pour préserver et améliorer notre cadre de vie et donner un nouvel élan à notre commune.

Pour conclure, je tiens à remercier le personnel communal pour leur dévouement et leur adaptabilité face aux règles de sécurité sanitaire de ces dernières semaines et l'impact sur l'organisation de leur travail. Je remercie aussi ceux qui ont œuvré pour notre bien à tous pendant cette crise. Je tiens également à adresser mes pensées les plus amicales et sincères à toutes celles et ceux qui ont souffert de cette période et je vous invite, même si l'épidémie est à la décrue, à bien respecter les gestes barrières.

Je souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Bien sincèrement,

Patricia MARCOUX LESTIEUX

Présentation du conseil municipal :

Maire Patricia MARCOUX LESTIEUX		
1er adjoint : Vincent COURTIoux En charge de : Urbanisme, Travaux, Voirie, Affaires scolaires	2^e adjoint : Cécile DEVERRIERE En charge de : Finances, Budget, Affaires sociales	3^e adjoint : Pierre ROCHETTE En charge de : Communication, Assainissement, Commerce Artisanat, Vie associative, Enfance-Jeunesse
Conseillers municipaux référents Jean-Claude BARDU, Lionel NIVARD		
Conseillers municipaux Fabienne LASNIER, Aurore LABARDE, Laura BARDU, Patrick FAISANT, Xavier BRACHET, Gwenaëlle FROMENTIN, Martine FREDAIGUE POUPON, Jean- Louis CONTE, Elisabeth BARLOT		

Présentation des commissions et comités

	Economie Finance	Travaux – Voiries Sécurisation	Associations	C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale	Communication Information	Loisirs Qualité de vie	Enfance Jeunesse
Type	Commission	commission	commission	Commission	comité	comité	comité
Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les orientations budgétaires • Etudier les financements des projets • Suivre les finances communales 	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier les travaux de voirie, des bâtiments, de sécurisation, et d'accessibilité • Elaborer un projet d'assainissement performant 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer les associations • Etudier leurs besoins • Attribuer les subventions 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la politique sociale • Accompagner les personnes fragiles • Travailler en partenariat avec des organismes d'aide 	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir autour du site internet • Réaliser une information régulière • Editer un bulletin communal 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des aménagements de loisirs, de détente • Préserver notre environnement • Réfléchir à des projets culturels • Faciliter la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une politique enfance-jeunesse • Aménager des espaces de vie pour les jeunes • Réorganiser l'espace école
Président	Maire	Maire	Maire	Maire (de droit)	Maire	Maire	Maire
Membres	COURTIOUX Vincent DEVERRIERE Cécile ROCHETTE Pierre	BARDU Jean Claude BRACHET Xavier COURTIOUX Vincent DEVERRIERE Cécile FAISANT Patrick FROMENTIN Gwen NIVARD Lionel ROCHETTE Pierre	BARDU Jean-Claude BARDU Laura BRACHET Xavier COURTIOUX Vincent DEVERRIERE Cécile LABARDE Aurore LASNIER Fabienne ROCHETTE Pierre	En cours de création	COURTIOUX Vincent FAISANT Patrick FROMENTIN Gwen ROCHETTE Pierre FREDAIGUE POUPON Martine DEVEAUTOUR Gilbert LETANG Séverine PROUPIN Sandrine	BARDU Jean-Claude BARDU Laura BRACHET Xavier COURTIOUX Vincent FROMENTIN Gwen LABARDE Aurore LASNIER Fabienne LETANG Séverine PROUPIN Sandrine	COURTIOUX Vincent FROMENTIN Gwen LABARDE Aurore ROCHETTE Pierre FREDAIGUE POUPON Martine LETANG Séverine PROUPIN Sandrine

Compte Rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 JUIN 2020 à 18h00 au Foyer Municipal

Présents : MARCOUX-LESTIEUX Patricia, COURTIOUX Vincent, DEVERRIÈRE cécile, ROCHETTE Pierre, BARDU Jean-Claude, BARDU Laura, BRACHET Xavier, LABARDE Aurore, LASNIER Fabienne, FAISANT Patrick, FROMENTIN Gwenaëlle, NIVARD Lionel, COMTE Jean Louis, FREDAGUE POUPON Martine, BARLOT Elisabeth.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers votants : 15
Secrétaire de séance : Pierre Rochette

ORDRE DU JOUR

- Conseillers Municipaux référents
- Commissions Obligatoires et Syndicats
- Commissions et comités facultatifs
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Indemnités du Maire et des adjoints
- Droit à la formation
- Recensement communal
- Questions Diverses

Conseillers Municipaux référents

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a choisi de nommer deux conseillers municipaux référents disponibles pour aider le Maire et les Adjoints dans leurs missions. Il s'agit de Jean Claude Bardu et Lionel Nivard.

Information aux élus

Commissions Obligatoires et Syndicats

Commission communale des impôts directs : nous devons proposer 12 titulaires et 12 suppléants. seulement 6 titulaires et suppléants seront choisis par les services de l'état. Ce choix sera fait lors d'une prochaine séance.

Commission de contrôle des listes électorales : S'assure de la régularité des listes électorales, vérifie les dossiers d'inscription, étudie les radiations et statue sur les recours
Titulaires : LABARDE Aurore, LASNIER Fabienne, FAISANT Patrick, FREDAGUE POUPON Martine, BARLOT Elisabeth.
Suppléants : BARDU Laura, NIVARD Lionel, FROMENTIN Gwenaëlle, COMTE Jean Louis

Commission de Suivi site ALVEOL :
Titulaires : MARCOUX-LESTIEUX Patricia
Suppléant : BRACHET Xavier

Conseil d'école :
Titulaires : COURTIOUX Vincent
Suppléant : LABARDE Aurore

Correspondant défense : Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Correspondante : MARCOUX-LESTIEUX Patricia

Correspondant sécurité routière : Il est porteur d'une politique de sécurité routière au sein de la collectivité et favorise la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des citoyens

Correspondant : COURTIOUX Vincent

SYDEPA « La Gartempe » : Il a pour mission d'assurer le service public d'alimentation en eau potable des habitants des communes adhérentes à travers la distribution, la construction, l'entretien des réseaux et des ouvrages de stockage de l'eau potable. À ce titre, il effectue chaque année environ 1.500.000 euros de travaux d'investissement. Ces travaux comprennent notamment la réhabilitation d'ouvrages de stockage, le renforcement et l'extension des réseaux, la mise en conformité sanitaire des captages (et notamment le respect des périmètres de protection), la construction de stations de neutralisation et de suppression.

Titulaires : COURTIOUX Vincent, ROCHETTE Pierre

Suppléants : BARDU Jean Claude, BRACHET Xavier

B.M.P.A.H Office de coordination Bellac Mézières sur Issoire des personnes âgées et handicapées : Bellac Mézières Personnes Agées et/ou Handicapées participe à la politique du maintien à domicile en permettant aux personnes âgées en perte d'autonomie ou aux personnes handicapées (même temporairement) de rester dans leur milieu de vie par la mise en place d'employées de maison à domicile. Le BMPAH conseille, informe, oriente vers les bons interlocuteurs et gère un service d'employé(e)s de maison.

Titulaires : FROMENTIN Gwenaëlle

Suppléants : LASNIER Fabienne

Comité oeuvres Sociales : Le comité d'oeuvres sociales (COS) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le rôle est d'assurer la gestion des prestations sociales, culturelles, ainsi que les loisirs aux agents des collectivités territoriales. De manière synthétique, le COS a les missions du comité d'entreprise

Titulaires : BARDU Laura

Suppléants : FROMENTIN Gwenaëlle

SMAGBA - Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et de ses affluents :

- Syndicat en charge de la gestion de nos cours d'eau.
- Mettre en oeuvre la politique européenne de l'eau et les différentes lois et décrets qui en découlent.
- Ambitions sont nombreuses car la qualité des rivières et ruisseaux reste préoccupante.
- Concertation entre acteurs locaux : élus, riverains, agriculteurs, etc., et par un travail d'information et de sensibilisation du public.

Il s'agit de présenter deux délégués à la communauté de communes qui élira les représentants pour l'ensemble des communes du territoire

Délégués proposés: MARCOUX-LESTIEUX Patricia, NIVARD Lionel

SYGESBEM - Syndicat Intercommunal de Gestion de la Voirie des cantons de Bellac et Mézières

Titulaires : COURTIOUX Vincent, BARDU Jean Claude

Suppléants : NIVARD Lionel, ROCHETTE Pierre

SEHV - Syndicat Electrification Haute Vienne : Propriétaire des réseaux électriques au nom des communes, le SEHV dirige et finance en grande partie d'importants travaux sur les réseaux électriques.

Depuis 1998, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité de confier la gestion de leurs projets d'éclairage public aux services du SEHV

Représentant : FAISANT Patrick

3- COMMISSIONS ET COMITES FACULTATIFS

Mme Le Maire présente son choix de créer 4 commissions et 4 comités pour travailler sur les projets communaux. Les commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux majoritaires élus, alors que les comités permettent de faire participer des personnes non élus. C'est un engagement pris pendant la campagne électorale. Les membres des comités pourront encore évoluer dans les prochains mois.

Mme Le Maire est présidente de droit des commissions et des comités.

Commissions économie finances : commission en charge des orientations budgétaires, du financement des projets et du suivi des finances communales

Membres : MARCOUX-LESTIEUX Patricia, COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile, ROCHETTE Pierre

Commissions travaux, voirie, sécurisation :

Membres : COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile, ROCHETTE Pierre, BARDU Jean Claude, BRACHET Xavier, FAISANT Patrick, FROMENTIN Gwenaëlle, NIVARD Lionel

Commissions des Associations : Elle sera chargée de la rencontre avec les associations, d'étudier l'état des besoins et de faire des propositions de subventions.

Membres : COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile, ROCHETTE Pierre, BARDU Jean Claude, BARDU Laura, BRACHET Xavier, LASNIER Fabienne, LABARDE Aurore.

Une commission communale d'action sociale sera créée prochainement comme inscrit dans le programme électorale. Il est convenu d'interroger les organismes sociaux pour obtenir quatre représentants dans cette commission.

Comité Communication : Sera chargé entre autre de la réflexion autour du site internet, de la réalisation d'une information trimestrielle, du bulletin communal et de sa distribution

Membres : COURTIOUX Vincent, ROCHETTE Pierre, FAISANT Patrick, FROMENTIN Gwenaëlle, FREDAGUE POUPON Martine, DEVAUTOUR Gilbert, LETANG Séverine, POUPIN Sandrine

Comité Loisirs et qualité de vie : Il sera chargé d'étudier les questions autour des aménagements de loisir et de détente, des questions environnementales, de culture, de transport.

Membres : COURTIOUX Vincent, BARDU Jean Claude, BARDU Laura, BRACHET Xavier, LASNIER Fabienne, LABARDE Aurore, LETANG Séverine, POUPIN Sandrine

Comité enfance - jeunesse : Sera en charge des questions liées aux adolescents, aux aménagements de l'école, de la restauration scolaire, et tous les projets en lien avec les jeunes de la communes.

Membres : COURTIOUX Vincent, ROCHETTE Pierre, FROMENTIN Gwenaëlle, LABARDE Aurore, FREDAGUE POUPON Martine, LETANG Séverine, POUPIN Sandrine

4- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPALE AU MAIRE

Afin de ne pas réunir le conseil municipal toutes les semaines pour l'approbation de formalité, il est proposé de déléguer certains pouvoir du conseil municipal à Mme Le Maire:

- L'approbation des marchés publics
- les louages de chose
- Les contrats d'assurance et l'acceptation des règlements de sinistre
- L'acceptation de dons et de legs
- L'adhésion aux associations dont la commune est membre
- les demandes d'urbanisme pour les biens municipaux

5- Indemnités du Maire et des adjoints

Mme le Maire informe le conseil municipal que conformément à ses engagements, elle réduira son temps de travail de moitié dès la prochaine rentrée scolaire. Les indemnités versées compenseront cette baisse de temps de travail.

Par ailleurs, les adjoints auront des astreintes les week end et des permanences hebdomadaires en mairie.

les indemnités sont votées en pourcentage de l'indice de référence soit 51,6% pour le Maire et 19,8% pour les adjoints.

6 - Droit à la formation

Les élus ont le droit à la formation durant la mandature et les frais sont à la charge de la commune

7- Recensement communal

En 2021, aura lieu le prochain recensement à Peyrat-de Bellac. Nous devons désigner un coordonnateur communal. Le choix est celui de Sylvie Lavergne.

8- Questions diverses

- Au niveau de l'école, uniquement une enseignante titulaire sur quatre est en capacité de reprendre son travail. Une enseignante remplaçante à été mise à disposition de la commune les lundis et les mardis. Cependant elle peut être amené à partir en remplacement dans un autre école et la situation reste fragile.

Les emplois du temps des salariés de la commune ont été aménagés pour répondre aux contraintes actuelles.

- projet éolien: la société RP global souhaite mettre en place un champ éolien au lieu dit l'âge d'amont. Ce projet n'est pas le seul sur la commune puisqu'il en existe un autre à la croix de la pile. Le conseil municipal sera amené à se positionner dans les prochains mois.

- un point est fait sur les travaux en cours et non terminés. Sur la route de Beaujour, il convient de revoir le positionnement des panneaux et le marquage au sol. Sur la route de Bourg du haut, le panneau stop doit être remplacé par une priorité à droite. Route de champorret, l'objectif de réduction de la vitesse n'est pas atteint, il convient de repenser ce projet.